

Légation de Suisse

Berlin

Personnelle.

III.34

N. W. 40, Fürst Bismarckstraße 4

le 9 décembre 1871.

Monsieur le Président de la Confédération,
 J'étais sur le point de vous écrire
 pour vous soumettre quelques idées sur les
 conséquences à tirer du départ forcé de
 M. Bismarck lorsque je reçus connaissance
 de l'article que publia le "Neue Zürcher
 Zeitung" du 7 décembre sur la réorganisation
 de notre service extérieur.

Je me rends compte de ce que vous
 doit en porter. En la forme que prennent
 maintenant les tentatives répétées de
 quelques personnes coalisées contre moi,
 pour des raisons que je n'ai jamais bien
 saisies, je ne puis qu'avoir recours à vous

Georges J. Stalla,
 Président de la Confédération,

Beane.

et au Conseil fédéral, dont je dépend.
C'est à lui, et à lui seul, que je dois des
comptes, comme je suis en droit d'en
attendre protection et justice.

Que me reproche-t-on? Si je
comprends bien, de la faiblesse, de
l' manque de savoir-faire vis-à-vis d'un
régime gouvernemental spécial.

Mais, je le demande, quand
et en quoi ai-je fait preuve de faiblesse?
Sont-ce des affaires de quelque importance
que j'ai eu à traiter? Si, je tiens à
rendre compte de manière aussi complète
que possible de mes démarches, de mes
raisonnements, de mes objections. Je ne me
souviens pas d'un seul cas où mes
avis aient été insuffisants, où mes avis
aient dû être poursuivis plus d'insistance

et de l'ornement. Parfois même, je suis allé au-delà du cadre strict de vos instructions. Si vous relisez, par exemple, mes nombreux rapports dans l'affaire Jacob, vous constaterez à nouveau que j'"y ai déployé", dès le premier jour, toute l'énergie et la dialectique dont j'"étais capable".

Tri-à-vis de vous, j'"ose rappeler également combien de fois j'"ai sollicité" des instructions dépassant celles que Berne croyait devoir me donner. Je pourrais citer de cela de nombreux exemples. Était-ce alors j'ai-trois ou crainte de déplaire? Je n'"ai certes, pour me défendre tri-à-vis du dehors, aucun moyen de faire savoir cette constatation. Que pourrais-je faire d'autre, en toute circonstance, que d'"agir finalement selon les instructions reçues.

Je suis et j'ai senti que le
 Cours pris par la visite de H. Schulthess en
 Suisse dernier m'a fortement desorienté en
 faisant douter de l'efficacité de ma mission
 dans une question de particulière importance.
 De vous être seul à savoir ce qui en est en
 réalité. Cela m'a été formellement déclaré
 si par la plus haute instance et vous a été
 officiellement confirmé à Berne: Il n'y
 aurait pas eu d'entretien Hitler-Schulthess
 ni d'clarations subséquentes sous le travail
 préparatoire de longue haleine que j'aurais
 accompli si, en dernier lieu avec le
 ministre des affaires étrangères lui-même.

On m'avait reproché encore,
 à l'époque, l'incident du message téléphonique
 plus ou moins énigmatique lors des mesures
 prises par le Conseil fédéral contre l'organisation

Légation de Suisse

Berlin

N. W. 40, Fürst Bismarckstrasse 4

des groupements nationaux-socialistes en Suisse. Sur la base de ce que contient le dossier, que vous seul connaissez complètement, il éclate à l'évidence que je ne pouvais agir autrement que je ne l'ai fait et que, si une faute a été commise, ce n'est pas moi.

Lors de l'interpellation sur la visite de H. Schultess à Berlin au printemps dernier, j'ai très bien voulu répondre au Parlement que je possédais la confiance entière et du Conseil fédéral et du gouvernement allemand. J'en avais été assuré parce qu'il me paraissait que cela était exact. Qu'est-ce qui s'est modifié depuis lors ? De la part du Conseil fédéral,

Vous ne m'en avez rien dit au cours de
 vos entretiens de cet automne. Au
 contraire, vous m'avez rendu justice
 en mettant au point, même vis-à-vis
 de mes collègues, les circonstances
 particulières qui ont accompagné
 le voyage de H. Schubert. Et quant à
 Berlin, je suis convaincu que ma
 situation est aussi bonne que je pour-
 rais le souhaiter, non point, je l'affirme
 hautement, parce que je suis faible
 et "préoccupé", mais tout simplement
 parce que je me suis toujours appliqué
 à être correct, droit et franc. Vous serait-il
 jamais parvenu, précédemment ou aujourd'hui,
 de me faire informer d'un tel écho contraire?

Je ne me cramponne point à mon
 poste. Mais je n'ai pas à l'abandonner sans
 savoir ce qu'on me reproche autrement que
 par des affirmations de presse sans preuve
 aucune. Qu'on prouve. Faiblesse !
 Quant au Président, je me cabre et
 continuais à me cabrer à ce mot ; car,
 à mon égard, j'éprouve que rien n'est
 plus injuste. Bien entendu, je me suis
 toujours conformé à des instructions que
 j'aurais parfois souhaité autres, mais
 dont je reconnais que elles tendaient
 à apaiser et non point à aggraver les choses.
 C'est à ma pensée intime que l'on s'est peut-être
 pu adresser le reproche contraire à celui de
 Faiblesse.

Je ne veux s'en faire allusion
aux fréquents rapports politiques que je vous
envoie que pour constater que je ne pourrais
suffire à cette tâche si, de toutes parts s'en,
on ne me témoignait pas une confiance
qui est pour moi toute satisfaction de tous les
jours.

Je me suis en ce moment la
victime d'une campagne de presse. Cela
seul suffit-il pour discréditer un serviteur
de l'Etat après de longues années de carrière?
Je dois vous en laisser juges, vous, Messieurs
le Président, et le Conseil Fédéral, et je ne puis
que faire appel à votre et à son sens de
justice et d'équité, n'ayant pas la
possibilité de me défendre moi-même.

Je regrette vivement l'erreur qui
vous est causée et vous prie, Messieurs le Président,
d'agréer mes sentiments de très haute considération
et de respectueux dévouement.

Paul Pöschel